

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME
Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : NEANT

POUVOIRS : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 7 décembre 2016

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	14
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2016.

DELIBERATIONS

- ZAC DES COUTURES : Désignation d'un aménageur
- P.L.U.I. : Modification délibération du 12 octobre 2015 relative à la pose d'une clôture
- PERSONNEL : Contractuel – adjoint technique – modification des heures
Contractuel – Création d'un emploi d'éducateur APS
Contractuel – Adjoint d'animation – renouvellement du contrat
RIFSEEP – Nouveau régime indemnitaire
- REGIE : Travaux cantine – plantation des rosiers et arbres
- BUDGET : Ajustements budgétaires et opérations patrimoniales
- ACHAT DE NOEL : Remboursement à un élu
- COMMERCES : Participation aux décors de Noël
- DONS ET LEGS : Acceptation d'un don

- DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

SUJET A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- PROJET VIDEO-PROTECTION – Dossiers de subventions

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 17 octobre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ZAC DES COUTURES – DESIGNATION D'UN AMENAGEUR – DELIBERATION N° 2016-67

Monsieur le Maire rappelle les étapes principales de la procédure de consultation d'aménageurs. Deux candidats ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 30 juin 2016. La commission ad hoc s'est réunie en octobre pour l'analyse des offres. Après présentation du rapport d'analyse et au vu des avis émis par la commission ad hoc, le Conseil municipal décide de désigner la société NEXITY Foncier Conseil de Tours en qualité de concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté des Coutures. Il approuve également le traité de concession présenté.

P.L.U.I. – MODIFICATION DELIBERATION DU 12 OCTOBRE 2015 – DELIBERATION N° 2016-68

Une modification doit être apportée à la délibération du 12 octobre 2015 portant sur la réglementation des clôtures à édifier. Le Conseil municipal, unanime, demande à la Communauté d'Agglomération de Blois, que soit inscrite à l'ordre du jour de son conseil communautaire la décision de soumettre l'édification d'une clôture à la procédure de déclaration préalable.

PERSONNEL – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE – CONTRACTUEL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL - DELIBERATION NO 2016-69

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un adjoint technique territorial recruté sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assure la surveillance des élèves dans la cour de récréation, l'accompagnement au bus et les Temps d'Activités Périscolaires. Le Conseil municipal, unanime, décide de passer l'agent de 4h/35^{ème} à 6h/35^{ème} et ce à partir du 1^{er} janvier 2017.

PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR APS – CONTRACTUEL – DELIBERATION NO 2016-70

Le Conseil municipal, unanime, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur A.P.S. Activités Physiques et Sportives pour animer les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires). Cet agent interviendra une heure par semaine pendant la période scolaire 2016/2017 et hors vacances scolaires.

ZAC DES COUTURES – TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDE – DELIBERATION N° 2016-71

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude liés à l'opération « ZAC des Coutures ». Il s'agit des honoraires versés au bureau d'étude, Siam Conseils. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget, en section d'investissement (recettes et dépenses) une écriture d'ordre dite opération patrimoniale. Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2312/CH041	Terrains en cours	8 820€	
2031/CH041	Frais d'étude		8 820€

TRAVAUX EN REGIE -CANTINE – LES CHARMILLES DELIBERATION NO 2016-72

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés à la cantine, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 863€ dont 677€ pour la main d'oeuvre et 186€ pour les matériaux achetés. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les écritures comptables dites opérations d'ordre.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2318/CH040	Autres bâtiments publics	863€	
021	Virt de la section de fonctionnement		863€
	SECTION FONCTIONNEMENT		
023	Virt à la section d'investissement	863€	
722/CH042	Travaux en régie		863€

TRAVAUX EN REGIE - PLANTATION ROSIERS – EGLISE - DELIBERATION NO 2016-73

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés en régie pour la plantation de rosiers à l'église, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 1 045€ dont 610€ pour la main d'œuvre et 435€ pour l'achat des rosiers. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les écritures comptables dites opérations d'ordre.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2121/CH040	Plantation d'arbres et d'arbustes	1 045€	
021	Virt de la section de fonctionnement		1 045€
	SECTION FONCTIONNEMENT		
023	Virt à la section d'investissement	1 045€	
722/CH042	Travaux en régie		1 045€

TRAVAUX EN REGIE - PLANTATION ARBRES - DELIBERATION NO 2016-74

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés en régie pour la plantation d'arbres, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 2 700€ dont 2 090€ pour la main d'œuvre et 610€ pour l'achat de petits matériaux et la location d'un engin. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les écritures comptables dites opérations d'ordre.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2121/CH040	Plantation d'arbres et d'arbustes	2 700€	
021	Virt de la section de fonctionnement		2 700€
	SECTION FONCTIONNEMENT		
023	Virt à la section d'investissement	2 700€	
722/CH042	Travaux en régie		2 700€

BUDGET 2016 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – DELIBERATION N° 2016-75

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder aux derniers ajustements de crédits sur l'année 2016.

	SECTION INVESTISSEMENT		
CHAP.15	MATERIELS DIVERS		
21571	Matériel roulant	+4 300€	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 500€	
OP.FINAN	OPERATIONS FINANCIERES		
020	Dépenses imprévues	-5 800€	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
615228	Entretien autres bâtiments	+1 000€	
6156	Maintenance	+2000€	
CHAP.022	DEPENSES IMPREVUES		
022	Dépenses imprévues	-3 000€	

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte, ces écritures comptables et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

ACHAT DE NOEL – REMBOURSEMENT A UN ELU – DELIBERATION NO 2016-76

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais, il y a lieu dans ce cas, de les rembourser au vu des justificatifs. Madame LE FLOCH Claire, adjointe au maire, a réglé, pour le compte de la collectivité, des petites fournitures diverses pour la somme de 100.50€. Le Conseil municipal, avec 13 voix « Pour » et une abstention, décide de lui rembourser cette avance.

DECORS DE NOEL – PARTICIPATION DES COMMERCES – DELIBERATION N° 2015-77

Il est demandé une participation financière de 30€ à chaque commerçant pour les décorations de Noël achetées par la collectivité et mises en place par les agents communaux. Cette participation fera l'objet d'un titre de recette enregistré au compte 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables ». Le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition du maire.

DONS ET LEGS SANS CONDITIONS NI CHARGES - DELIBERATION N° 2016-78

Aux termes de l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal délibère sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges. Madame Jubault Monique, petite-fille d'un soldat mort pour la France et inscrit sur le monument aux morts, a remis un chèque de 100€ à la collectivité. Le Conseil municipal, unanime, accepte ce don.

MAINTIEN DU PROJET D'INSTALLATION DE LA VIDEO-PROTECTION - DELIBERATION N° 2016-79

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 14 décembre 2015 et 21 mars 2016 portant sur l'attribution du marché pour l'installation de sept caméras et l'inscription du projet pour la somme de 47 982€ au budget 2016. Les subventions demandées n'ayant pas toutes été confirmées, l'installation n'a pu être entreprise en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de maintenir ce projet et de le reporter au début de l'année 2017.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- *Décision n° 2016-11 du 14 novembre 2016* portant sur un avenant au contrat de maintenance des logiciels – JVS Mairistem.
- *Décision n° 2016-12 du 14 novembre 2016* portant sur le contrat de maintenance du matériel informatique de l'école.
- *Décision n° 2016-13 du 3 décembre 2016* portant sur la délivrance d'une concession dans l'ancien cimetière.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

HABITAT – AMENAGEMENT – AGRICULTURE ET TRANSPORT – H.LASNIER

Plan Local d'Urbanisme : Approbation du PLU de la commune d'Orchaise et institution du Droit de Préemption Urbain.

Fonds Logement : Attribution de subvention au titre de l'année 2016.

Opération Terre de Loire Habitat : Construction de 7 logements à St Gervais la Forêt

DECHETS – CADRE DE VIE – FOURRIERES – F.VIRLET

Collecte des déchets : Réorganisation complète de la tournée – Pour Ménars le ramassage se fera le mardi au lieu du mercredi à partir du 6 février 2017. Lissage prévue de la T.O.M. **T**axe **O**rdures **M**énagères. Mise en place d'une redevance incitative pour privilégier le tri et le recyclage.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE – O.PESME

1000 Arbres pour le climat : 35 communes ont participé à l'opération – Formation prévue pour le personnel « espaces verts ».

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL – RENOUELEMENT CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION – TAP – INFO.

Il est rappelé la délibération du 17 octobre 2015 portant sur le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour l'animation d'un atelier dessin. Le contrat arrivant à son terme, le Conseil municipal, unanime, décide de le renouveler jusqu'à fin janvier 2017.

PERSONNEL – RIFSEEP – NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE -INFORMATION

Monsieur le Maire présente le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP à mettre en place en 2017. La collectivité doit engager une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire actuel des agents et instaurer le RIFSEEP qui se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

INFORMATIONS – H.LASNIER

ZAC des Coutures : Sollicitation du cabinet SIAM, urbaniste, pour le suivi de l'opération.

Rendez-vous avec un conseiller technique des services du Conseil Départemental pour le raccordement de la route départementale avec l'accès de la ZAC. Nécessité d'avoir un bureau d'études pour ce projet.

Commission urbanisme : La commission s'est réunie pour échanger sur différents dossiers : Zac des Coutures, Plan Local d'Urbanisme, Voirie rue Roger Régnier, hangar à démolir rue Marigny, projet travaux mairie-école et lavoir.

Plan Local d'Urbanisme : Avis favorable, de la CDPENAF – Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, sur la présentation du P.L.U. de Ménars faite par Agglopolys.

Projet Rue André Rouballay : Rendez-vous avec un représentant de l'A.T.D. Agence Technique Départementale pour régler le problème des eaux de ruissellement. La solution envisagée est la modification des caniveaux.

INFORMATIONS – C.LE FLOCH

COLIS DE NOEL : Distribution le mercredi 21 décembre à 15 heures.

INFORMATIONS – G.PREVOST

Opération 1000 arbres : Trente-cinq arbres ont été plantés sur 5 sites avec la participation des deux écoles.

Eclairage public : Remplacement des cinq lampadaires situés avenue Marquise de Pompadour ; projet avec LED pour un surcoût d'environ 1 600€ HT. Opération reportée en 2017.

SIAEP Suèvres – Cour S/Loire et Ménars : Lancement d'un diagnostic pour fuites sur les réseaux d'eau potable des trois communes ; coût du diagnostic : 90 000€. Opération subventionnée à hauteur de 40% à 60%.

Boite à livres : L'inauguration aura lieu le vendredi 16 décembre à 18 heures, place de Chimay.

Opération « Ampoules LED » : Trente paquets de deux ampoules distribués aux bénéficiaires des colis de Noël.

INFORMATIONS – S.TOUZELET

Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Le Val de Loire présente des caractéristiques patrimoniales et paysages uniques avec sa Loire, inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Afin de valoriser ce patrimoine exceptionnel, sont incités les enrichissements visuels avec des projets d'aménagements et/ou d'animations de nos rives de Loire.

Entreprises : Point sur les extensions à court terme des Ets APPA00 et à moyen terme de SFERIC.

Commerces : Point sur les trois commerces.

CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 2017

Les lundis 9 janvier – 27 février – 20 mars – 24 avril – 12 juin – 10 juillet – 4 septembre – 23 octobre – 4 décembre – 8 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	